



# DOSSIER DE PRESSE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA CIVIS DU 21/12/22

CIVIS : PREMIER ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET HUMAIN DU GRAND SUD



Les Élus de la CIVIS se réunissent ce **mercredi 21 décembre 2022** à l'Hôtel de Ville de Saint-Pierre pour décider des grandes orientations de l'intercommunalité et des projets à mettre en place. **72 points sont inscrits à l'ordre du jour.**

Parmi eux :

- L'approbation de la convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) pour la période 2022-2025 (28)
- La requalification et reconversion de l'Ancien Centre Artisanal du Bois situé à la Rivière Saint-Louis - Approbation du programme de l'opération et engagement de la procédure de concours de maîtrise d'oeuvre (32)
- Le bilan annuel du Plan Local de l'Habitat de la CIVIS (43)





## Convention avec le FIPHFP.

Les articles L5212-1 et suivants du Code du travail stipulent que tout établissement privé ou public, d'au moins 20 salariés, a l'obligation d'employer 6 % de travailleurs handicapés. **Avec un taux de 10,24 % en 2021, la CIVIS remplit ainsi pleinement cet objectif.** Chaque année, elle mène en effet un certain nombre d'actions en matière de recrutement et d'amélioration des conditions d'emploi de ces agents.

Afin de poursuivre son engagement en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap, **la CIVIS souhaite aujourd'hui conclure une convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP).** L'objectif est de pouvoir bénéficier de financements de façon continue sur une période de 3 ans, soit de 2022 à 2025.

### Le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique.

Créé par la loi n°2005-102 du 11 février 2005, le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) est un acteur essentiel de la politique handicap dans la fonction publique.

Sa mission : impulser une dynamique et inciter les employeurs publics à agir en favorisant le recrutement, l'accompagnement et le maintien dans l'emploi au sein des trois fonctions publiques.

Le projet de conventionnement avec le FIPHFP vise ainsi à :

- développer une organisation interne favorable à la mise en œuvre de la politique handicap de l'EPCI et en assurer l'animation,
- communiquer autour du handicap, sensibiliser le personnel à cette thématique et former les agents en relation avec les travailleurs « autrement capables »,
- améliorer les conditions de travail et de vie des agents en situation de handicap par le renforcement et la diversification des partenariats,
- favoriser le maintien dans l'emploi et accompagner le reclassement ou la reconversion des agents pour raison de santé,
- favoriser le recrutement et l'insertion des personnes en situation de handicap, notamment par la voie de l'apprentissage.

		Financement du FIPHFP	Taux de participation	Financement de l'employeur	Taux de participation	Programme d'actions
Axe 1	Recrutement des travailleurs en situation de handicap	105 300,00 €	48,18 %	113 244,00 €	51,82 %	218 544,00 €
Axe 2	Reclassement et reconversion des personnes déclarées inaptes	18 000,00 €	82,19 %	3 900,00 €	17,81 %	21 900,00 €
Axe 3	Maintien dans l'emploi	51 200,00 €	69,75 %	22 200,00 €	30,25 %	73 400,00 €
Axe 4	Formations des agents et des tuteurs en relation avec les travailleurs handicapés	3 600,00 €	100,00 %	0,00 €	0,00 %	3 600,00 €
Axe 5	Communication, information et sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs à l'handicap	1 000,00 €	50,00 %	1 000,00 €	50,00 %	2 000,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>179 100,00 €</b>	<b>56,07 %</b>	<b>140 344,00 €</b>	<b>43,93 %</b>	<b>319 444,00 €</b>

**La politique handicap de la CIVIS se décline donc autour de 5 axes, pour un budget global de 319 444,00 €.**

# Requalification et reconversion de l'ancien Centre Artisanal du Bois.

L'ancien Centre Artisanal du Bois a été le haut lieu du savoir-faire artisanal de La Réunion, notamment dans le domaine de l'ébénisterie dont le berceau est à la Rivière. Positionné sur la RN5, axe montant à Cilaos, **il constitue une opportunité pour aménager au mieux l'entrée de ville de la Rivière** et amener plus de centralité dans le quartier. Aussi, les trois bâtiments existants (vétustes et pollués par le plomb et l'amiante) auront désormais droit à un second souffle.

Propriétaire du site, la CIVIS, en collaboration avec la commune de Saint-Louis, souhaite en effet, y faire émerger **un programme d'opérations regroupant des fonctions économiques, touristiques, culturelles et environnementales tout en participant à l'amélioration du cadre de vie du quartier.**

Les trois principaux objectifs poursuivis par le projet sont les suivants :

- offrir aux riverains un espace public et de respiration au cœur du quartier de la Rivière, associé à une offre commerciale complémentaire au linéaire commercial existant sur la route de Cilaos (RN5)
- promouvoir les savoir-faire historiques autour des métiers de l'artisanat du bois et plus largement ceux de la Rivière, en lien avec l'histoire et la mémoire du site
- contribuer au développement du territoire et au lien à la formation, en favorisant l'installation des jeunes entrepreneurs, aujourd'hui formés sur le territoire dans les lycées professionnels, pour accompagner la redynamisation de la filière bois, ébénisterie et artisanale.



Afin de répondre aux objectifs précités, le site de l'Ancien Centre Artisanal du Bois a vocation à accueillir un ou plusieurs bâtiments afin d'y développer :

- des espaces pouvant accueillir une pépinière et/ou une couveuse d'entreprises pour les métiers du bois et de l'artisanat, un atelier partagé (FabLab)... ;
- des cellules commerciales pour accueillir de la restauration, en lien direct avec l'espace public
- un espace dédié à la promotion du territoire.

De façon prioritaire, les espaces non-bâties seront à traiter afin d'aboutir à la création:

- d'une place ou d'un espace public en front de site,
- de circulations douces et paysagées, au sein du site,
- de zones réintégrant la nature en ville en lien avec la Ravine Bengale,
- de stationnement.

**L'enveloppe financière travaux estimées pour le projet est de 7 226 000 € HT.**

Une mission de maîtrise d'œuvre devra être conclue afin de mener à bien ce projet. La CIVIS propose aujourd'hui de lancer un concours pour sélectionner l'équipe de maîtrise d'œuvre, sur la base d'un projet architectural de niveau Esquisse.

**Tout en prenant appui sur l'histoire du site, l'enjeu des travaux à venir sera de montrer le nouveau visage de la Rivière et d'y impulser une nouvelle dynamique.**





## Bilan annuel du Plan Local de l'Habitat.

En 2022, la CIVIS a poursuivi le déploiement de son Programme Local de l'Habitat (PLH) afin de répondre aux besoins en hébergement et favoriser la mixité sociale et le renouvellement urbain. Le Plan Local de l'Habitat de la CIVIS avait ainsi fixé les objectifs annuels de logement social par commune comme suit :

COMMUNES	OBJECTIFS ANNUELS DE CONSTRUCTION	NOMBRE DE LOGEMENT LOCATIFS SOCIAUX SRU EN 2022
Saint-Pierre	311 logements sociaux	8 006
Saint-Louis	217 logements sociaux	3 966
L'Etang-Salé	65 logements sociaux	985
Petite-Île	107 logements sociaux	291
Cilaos	4 logements sociaux	64
Les Avirons	65 logements sociaux	589

**En 2022, le territoire de la CIVIS compte 13 901 logements sociaux, soit de 1 076 de plus qu'en 2020.**

La CIVIS a également approuvé l'attribution de subventions pour impulser la réalisation de Logement Locatif Très Social (LLTS), la réhabilitation de logements, la réalisation de résidences destinées aux seniors, l'amélioration de l'habitat indigne et pour l'acquisition de foncier affecté à des opérations de logement.

En outre, la CIVIS a conventionné avec plusieurs partenaires et mis en œuvre des procédures pour répondre à ses obligations réglementaires.

**La CIVIS présente ainsi aujourd'hui un bilan optimiste et volontaire en matière de logement sur son territoire.**



SAINTE-PIERRE  
SAINTE-LOUIS  
L'ÉTANG-SALÉ  
PETITE-ÎLE  
CILAOS  
LES AVIRONS

## Contact presse

**CIVIS :**

[communication@civis.re](mailto:communication@civis.re)

0262 49 96 00

CIVIS : PREMIER ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET HUMAIN DU GRAND SUD